

# SCHEMA REGIONAL EOLIEN AUVERGNE

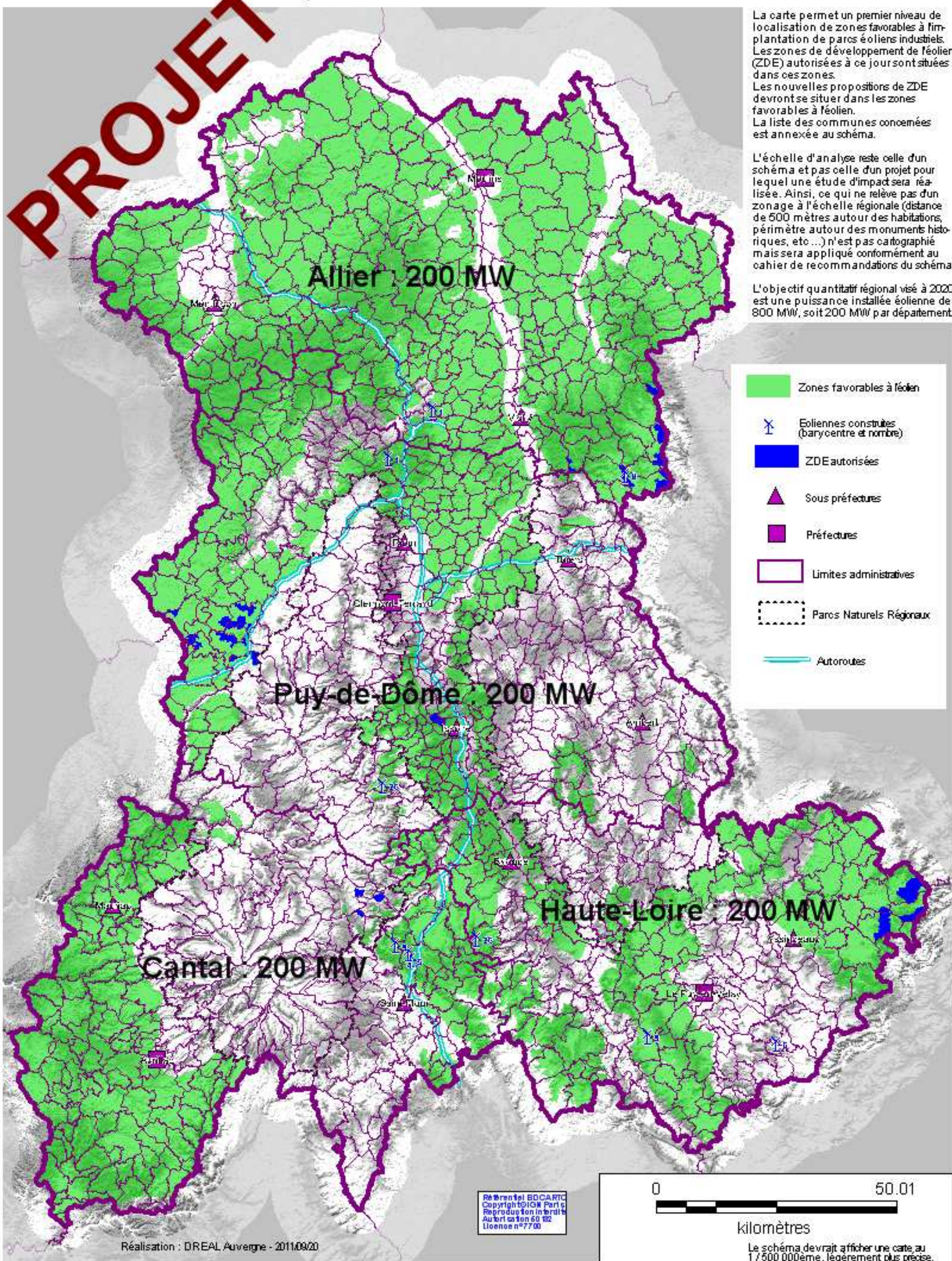
## Proposition de zones favorables à l'éolien

**PROJET**

La carte permet un premier niveau de localisation de zones favorables à l'implantation de parcs éoliens industriels. Les zones de développement de l'éolien (ZDE) autorisées à ce jour sont situées dans ces zones. Les nouvelles propositions de ZDE devront se situer dans les zones favorables à l'éolien. La liste des communes concernées est annexée au schéma.

L'échelle d'analyse reste celle d'un schéma et pas celle d'un projet pour lequel une étude d'impact sera réalisée. Ainsi, ce qui ne relève pas d'un zonage à l'échelle régionale (distance de 500 mètres autour des habitations, périmètre autour des monuments historiques, etc...) n'est pas cartographié mais sera appliqué conformément au cahier de recommandations du schéma.

L'objectif quantitatif régional visé à 2020 est une puissance installée éolienne de 800 MW, soit 200 MW par département.



- Zones favorables à l'éolien
- Eoliennes construites (barycentre et nombre)
- ZDE autorisées
- Sous-préfectures
- Préfectures
- Limites administratives
- Parcs Naturels Régionaux
- Autoroutes

Référence: BD CARTE  
Copyright © IGN Paris  
Reproduction interdite  
Autorisation 50 182  
Licence n°7700

